

CONDITIONS GENERALES DE REPRISE

Version 2022

Article 1. Préambule

1.1 La société RVR, Société par Action Simplifiée au capital de 1.000 euros dont le siège social est situé 118 rue Lauriston – 75116 PARIS et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 893 245 894, ci-après désignée « **RVR** », propose un service de reprise de mobiles et tablettes, ci-après le « **Service** ».

1.2 La souscription au Service Reprise signifie la pleine et entière acceptation, sans réserve, des présentes conditions générales par le Client, ci-après les « **Conditions Générales de Reprise** » ou « **CGR** ».

Article 2. Objet du service reprise

RVR propose via le site internet <https://recyclage-mobile.sfr.fr/>, ci-après « le **Site** », le Service Reprise qui consiste à permettre aux Clients de revendre leur mobile ou leur tablette à RVR par l'intermédiaire du Site proposé par SFR en choisissant d'effectuer la reprise en suivant la procédure de reprise du Site internet ou de le déposer en boutique SFR éligible. L'ensemble des points de vente SFR sont éligibles au Service Reprise.

Article 3. Parties au contrat

Les présentes CGR constituent le contrat tripartite entre SFR, R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris, qui exploite le Site internet, RVR, qui achète, dans le cadre du Service Reprise les produits vendus par les Clients et, lesdits Clients qui souhaitent vendre leurs produits sur le Site en vue de leur reconditionnement. Les Clients sont des **personnes physiques majeures ou mineures sur autorisation**.

Article 4. Produits pouvant être revendus dans le cadre du Service

4.1 Le service reprise est limité aux produits des catégories suivantes : Téléphone portable.

4.2 En outre, le Client comprend et accepte qu'il ne peut pas proposer à la reprise, des produits **(a)** dont la commercialisation ou la vente viole des lois, traités, directives ou règlements nationaux ou internationaux en vigueur, notamment (i) en raison de leur caractère frauduleux (en particulier issus du vol, recel ou d'importation illégale), ou (ii) en raison d'une atteinte aux droits d'un tiers, en ce compris une atteinte à des droits de propriété intellectuelle (par exemple contrefaçon), ou une violation de réseaux de distribution sélective ou exclusive ou **(b)** présentant une non-conformité aux prescriptions en vigueur relatives à la sécurité et à la santé des personnes applicables à certains produits, **(c)** des produits non européens et/ des produits débrides et/ou connectés à un compte utilisateur.

Article 5. Champ d'application, acceptation et modifications des CGR

5.1 Les présentes CGR ont pour objet de fixer (i) les conditions dans lesquelles RVR propose aux Clients qui souhaitent vendre leurs produits une possibilité de reprise, via le Site proposé par SFR et (ii) les droits et obligations résultant de la vente intervenue entre les Clients et SFR.

5.2 Ainsi, l'accès au Service Reprise suppose que les Clients doivent accepter, sans réserve, les présentes CGR. Le refus des présentes lors de l'accès au service reprise empêche de pouvoir utiliser ce service. Les Clients qui ont accepté les présentes s'engagent à en respecter les clauses pendant toute la durée d'utilisation du service reprise.

5.3 Les présentes CGR sont susceptibles d'évoluer. Les nouvelles CGR s'appliquent aux Clients dès qu'ils les ont acceptées dès leur date d'entrée en vigueur. Le refus des nouvelles conditions empêchera l'accès au Service de Reprise. Les Clients ont connaissance des CGR en vigueur, qu'ils acceptent, préalablement à chaque vente de Produit.

Article 6. Informations préalables à renseigner dans le cadre du Service

6.1 Le Service de reprise permet à un Client de céder la propriété d'un ou de plusieurs téléphones mobiles (accompagnés de sa/leur batterie et le cas échéant des accessoires), ci-après le « **Produit** » à SFR en contrepartie d'un paiement. Le Client doit alors se rendre sur le Site et sur l'onglet « reprise mobile », sélectionner le ou les Produits qu'il désire vendre à SFR puis suivre les différentes étapes indiquées sur le Site. L'utilisation du Service est limitée à trois Produits repris par

an et par Client. Le Client ne peut céder à SFR que des Produits débloqués, c'est-à-dire des Produits capables d'émettre ou de recevoir un appel avec la carte SIM d'un des opérateurs français de services de communications électroniques. Dans le cas où un Client demanderait la reprise d'un Produit bloqué, SFR ne pourra le reprendre et procédera au renvoi dudit Produit au Client et aux frais de ce dernier

6.2 Le Client renseigne (i) la nature du produit qu'il souhaite vendre, (ii) sa marque, (iii) son modèle, (iv) ses particularités (par exemple, s'il est débloqué tout opérateur pour un téléphone) et (v) son état. En outre, le Client déclare (a) avoir la pleine propriété du produit, (b) qu'il ne l'a pas acquis illégalement, (c) que ses déclarations sur l'état du produit sont sincères et exactes, (d) qu'il n'a pas modifié le système du produit, (e) qu'il a supprimé toute donnée personnelle de son produit, en ce compris la désactivation de ses comptes utilisateurs (ou qu'à défaut, il consent à l'effacement de ses données par SFR qui l'achètera lorsque cela s'avère techniquement possible).

6.3 Il est recommandé aux Clients de supprimer toutes données personnelles présentes dans les Produits (de manière non-limitative : contacts, emails, SMS, photos, jeux, musique ou autres données). SFR effectuera une suppression des éventuelles données subsistantes du Produit lors de son expertise et ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit vis à vis du Client de la perte de données personnelles qui n'auraient pas été supprimées par ce dernier. De même, le Client s'engage à retirer les cartes SIM et cartes mémoires de son Produit avant son expédition. Toutes les cartes SIM et cartes mémoires adressées à SFR ne seront pas remboursées et seront systématiquement détruites.

Article 7. Offre de rachat – Acceptation ou Refus

7.1 Une fois les différentes étapes réalisées sur le Site par le Client, celui-ci se voit proposer une estimation de la valeur de Reprise. Le Client est informé que cette estimation de la valeur de reprise du Produit peut évoluer dans le temps et dépend des caractéristiques du Produit (modèle, fonctionnement, état, etc.) saisies par le Client. En réalisant sa demande de reprise sur le Site, le Client garantit que la description et les caractéristiques réelles du Produit correspondent aux informations qu'il a communiquées à SFR sur le Site. Cette valeur de reprise estimée indiquée sur le Site est donc conditionnée à la conformité des déclarations du Client sur l'état du Produit concerné ainsi qu'au respect des délais d'expédition du Produit.

Cette estimation est valable pour une période de dix (10) jours ouvrés à compter de la date de la demande par le Client. Au-delà, l'Expertise effectuée à réception du Produit tiendra compte de la nouvelle valeur de reprise estimée en vigueur sur le Site au jour de l'Expertise et non plus de celle indiquée au moment de la demande par le Client.

Article 8. Envoi du produit à SFR

8.1 Client dispose d'un délai de 72 heures pour expédier son Produit via une enveloppe préaffranchie envoyée par SFR à l'adresse que le Client aura renseignée : Avant envoi, le Client doit remplir un bon de cession de propriété du Produit et le joindre à l'envoi du Produit, sous peine de bloquer la reprise et de modifier la valeur de reprise du Produit. En cas d'absence du bon de cession dûment rempli par le Client, SFR adressera un courriel au Client afin de remédier à ce problème.

8.2 Dans l'hypothèse où SFR n'aurait pas réceptionné le Produit dans un délai de sept (7) jours à compter de l'envoi du Produit par le Client, SFR relancera ce dernier aux fins de s'assurer de l'envoi du Produit.

Article 9. Réception du produit par SFR et éventuelle seconde offre de rachat

9.1 Une fois le Produit réceptionné, SFR pourra réaliser l'Expertise du Produit permettant de contrôler l'exactitude des déclarations relatives au Produit indiquées par le Client lors de la Demande et d'établir la valeur finale du Produit.

9.2 L'acte de Reprise n'est pas soumis à l'acceptation du Client et est automatique lorsque la valeur Finale correspond à la valeur de reprise estimée. Si lors de l'expertise, l'état et/ou le modèle et/ou la marque et/ou le nombre des Produits envoyés ne correspondent pas aux déclarations du Client indiquées sur le Site, et/ou que le Client ne respecte pas les délais d'envoi, la valeur de reprise estimée n'est plus garantie. Dans ce cas, SFR s'engage à proposer au Client par email une nouvelle valeur de reprise, correspondant à la valeur finale du Produit.

9.3 Le Client dispose alors d'un délai de sept (7) jours calendaires pour accepter ou refuser la valeur finale du Produit. Si le Client ne répond pas dans ce délai, il sera alors réputé avoir accepté la cession du Produit à cette valeur finale proposée par SFR. En cas de refus du Client de cette valeur finale du Produit, dans le délai de sept (7) jours, ce dernier devra payer les frais de transport nécessaires au retour de son Produit, et ne recevra aucun paiement de la part de SFR.

9.4 SFR informe le Client qu'elle se réserve le droit de refuser d'acheter le Produit d'un Client avec lequel elle serait en litige ou avec lequel elle a eu un litige.

Article 10. Paiement de la Reprise

10.1 Le montant effectif du paiement effectué par SFR au Client pour la reprise de son Produit correspond donc à la valeur finale du Produit. SFR paye le Client par virement bancaire dans un délai de soixante-douze (72) heures à compter de la validation de l'Acte de Reprise, le Client ayant saisi lors de sa demande sur le Site son relevé d'identité bancaire.

10.2 Si le Produit est répertorié dans le fichier commun des téléphones volés, SFR en informera alors les services de répression compétents pour enquête. Le Client est informé que les Produits déclarés volés ne font l'objet d'aucun paiement.

Article 11 – Données personnelles

11.1 Les données personnelles collectées (données d'identification, données bancaires, identification du terminal concerné) sont traitées par SFR et ses sous-traitants aux fins de traiter la demande de reprise mobile, sur la base de l'exécution du contrat. Leur fourniture est indispensable pour le traitement de la demande. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution des obligations légales et contractuelles de SFR. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité dans les conditions définies par la réglementation relative à la protection des données personnelles qu'il peut exercer auprès du Service Client.

11.2 Le Client peut se reporter à la Politique de protection des données personnelles de SFR disponible sur son site <https://www.sfr.fr/politique-de-protection-des-donnees-personnelles.html>.

11.3 Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 (informatique et libertés), le Client peut accéder à ses informations, demander leur modification ou leur rectification ou exiger de ne plus figurer dans la base de données de la Société. Les données renseignées par le Client lors du processus indiqué par le Site sont exclusivement au titre du Service. Aucune autre utilisation des données personnelles du Client ne sera faite par la Société. Le Client peut exercer ces droits en envoyant un courrier électronique à SFR à l'adresse suivante : sfr-epresemobile@sbeglobalservice.com

Article 12 – Droit applicable

Les présentes conditions sont soumises à la loi Française.

CONDITIONS PARTICULIERES ENCADRANT LE BONUS REPRISE

Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir les conditions encadrant le bénéfice d'un bonus reprise en cas de reprise mobile d'un Produit acceptée et finalisée par SFR/REDBYSFR* ou par un repreneur partenaire de SFR **et** d'achat simultané d'un nouveau téléphone éligible au bonus reprise sur sfr.fr ou redbysfr.fr*. Les présentes conditions complètent les Conditions Générales de reprise mobile par sfr.fr ou redbysfr.fr* ou par un repreneur.

Pour bénéficier d'un bonus reprise sur sfr.fr ou redbysfr.fr*, le Client doit être abonné mobile SFR ou RED by SFR* et acheter un Produit éligible (hors mobile seul) au bonus reprise. Le montant de ce bonus peut varier selon le Produit acheté.

Le Client, abonné mobile SFR ou RED by SFR*, doit simultanément réaliser sur sfr.fr ou redbysfr.fr* une reprise d'un ancien Produit [c'est-à-dire une estimation de la valeur de son ancien téléphone, une proposition de rachat de son téléphone et une acceptation].

A réception du Produit repris conforme à l'estimation réalisée par le Client, le repreneur ou SFR/RED by SFR* procédera au virement du montant estimé (comme détaillé dans les Conditions Générales de reprise mobile), puis SFR procédera au virement du Bonus reprise au Client via les mêmes coordonnées bancaires sur celles communiquées pour la reprise mobile, entre 40 jours et 60 jours après la validation de la commande.

Le Client est informé qu'il ne bénéficiera pas du bonus reprise dans les cas suivants :

- En cas d'annulation de la reprise de l'ancien Produit
- En cas de rétractation sur l'achat du nouveau Produit

Dans l'hypothèse où la commande du nouveau téléphone est annulée postérieurement au virement effectué au titre du bonus, le montant versé au titre du bonus sera déduit du remboursement de la commande. S'il reste un trop perçu par le Client à l'issue de l'annulation de la commande, alors il en restera redevable auprès de SFR.

Ex : le client a acheté un Produit à 250€ puis s'est vu rembourser 50€ au titre du bonus Reprise : le client sera remboursé de 200€.

En revanche si le client a acheté un Produit 1€ puis s'est vu verser 50€ au titre du bonus Reprise, le client devra alors rembourser 49€ à SFR.

- Si le Client est en impayé auprès de SFR ou RED by SFR*

* A partir de mi-novembre 2022 pour RED by SFR